

Brief van P.H. PIETERS van 21 augustus 1796 aan de centrale administratie van het Leiedepartement (R.A.B., Archief Leiedepartement, nr. 1017)

Liberté - Egalité

Aux citoyens composant l'administration central du département de la Lys.

Citoyens, la crainte que j'ai pour le bien de la république en général en cas que la suppression des couvents a lieu dans les 9 départements réunies à la France, que le vandalisme vienne à jouer son rôle d'estruction et occasionne une perte considérable dans les arts et sciences, ce qu'on a vu souvent des exemple à cet égard, je demande que l'administration nomme dans chaque commune ou municipalité deux artiste peintre habitant de la dit commune qui prendront aussitot la précaution que rien n'échappe et va se rendre dans les griffes du dis vandalisme à l'égard des tableaux, figures, medailles, architectures, etc. et un plus grand nombres d'artistes, ci les villes son considérable, sous la surveillance de la dite municipalité de chaque canton, et de plus quatre artiste pour tout le département, sous la surveillance de l'administration central, qui seront chargé avec l'inspection général, et mentenir le bon ordre dans les arts et sciences ou de tout autre manière, citoijens que vous jugeraj le plus convenable à se sujet pour former à l'avenir un museum pour cultiver les arts et sciences ou tout artiste pourrait apprendre les arts et les dit sciences dans leur propre foijer.

Comme tous artiste ne sont pas voyageurs pour aller trouver les entrepots qui en son remplie de pièces d'arts et sciences et comme il se trouve plusieurs fois que des élèves remplie de talens et de mérite n'on pas seulement le moijens d'apprendre dans leur commune, faute de moijens, et que leurs pères n'ont aucune fortunes, et qui es bien loin d'aller chercher les entrepots qui en sont remplie.

Voilà Citoijens, les reflexions et l'interait que je prend à cet égard pour le bien général de la république et j'ose espérer citoijens, que vous prendrait bien en considération pour le dit bien en cas que la suppression des couvents vienne à être décidé.

Salut et fraternité

Ostende le 12 de fructidor l'an 4 de la république française.

Pierre Henrij Pieters, Peintre et architecte habitant d'Ostende.

VERBETERINGEN

- op pag. 2000-46, 5^e ainea lezen : Auguste FONTAINE i.p.v. August MONDAINE.

- op pag. 2000-51, Raad van Beheer, laatste lijn, bijvoegen : dhr. Jan NUYTEN.